



## Communiqué de presse

Source: Sanofi (EURONEXT: SAN) (NYSE: SNY)

### Sanofi finalise l'acquisition d'Ablynx à la suite de l'expiration de la procédure d'offre de reprise

**Paris, France et Gand, Belgique - Le 19 juin 2018** - Sanofi (Euronext: SAN; NYSE: SNY) et Ablynx annoncent aujourd'hui que Sanofi a désormais acquis l'intégralité des actions (en ce compris les actions représentées par des *American Depositary Shares* ("ADS")), des warrants et des obligations convertibles en circulation (ensemble, les "Titres") d'Ablynx SA ("Ablynx") à la suite de l'expiration de la procédure d'offre de reprise.

La période d'offre de reprise a débuté le 22 mai 2018, conformément aux législations belge et américaine applicables, à la suite de l'acquisition par Sanofi de plus de 95% des actions en circulation d'Ablynx à la date de règlement de la période initiale d'acceptation de son offre publique d'acquisition d'Ablynx.

Le 12 juin 2018, à l'expiration de la période d'offre de reprise, 2 893 201 actions (en ce compris 7 163 actions représentées par des ADS) et 8 obligations convertibles d'Ablynx ont été apportées à l'offre de reprise.

Les Titres apportés lors de la période d'offre de reprise devraient être réglés le 19 juin 2018, ou aux alentours de cette date.

Toutes les actions (en ce compris les actions représentées par des ADS) et toutes les obligations convertibles d'Ablynx qui n'ont pas été apportées au cours de l'offre de reprise sont réputées transférées de plein droit à Sanofi. Les fonds nécessaires au paiement du prix des Titres ainsi transférés sont conservés à la Caisse des dépôts et consignations. Les anciens détenteurs de ces Titres d'Ablynx conservent le droit de recevoir 45,00 EUR par action (ou ADS) et 393 700,78 EUR par obligation convertible. Afin de recevoir ces montants, ils doivent prendre contact avec la Caisse des dépôts et consignations, où les fonds resteront disponibles.

Le 13 juin 2018, (i) les actions d'Ablynx ont été retirées de la cote sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles, (ii) les ADS ont été retirées de la cote sur le marché réglementé du NASDAQ Global Select Market et (iii) les obligations convertibles ont été retirées de la cote sur le marché ouvert du Frankfurt MTF (*Freiverkehr*).

## À propos de Sanofi

La vocation de Sanofi est d'accompagner celles et ceux confrontés à des difficultés de santé. Entreprise biopharmaceutique mondiale spécialisée dans la santé humaine, nous prévenons les maladies avec nos vaccins et proposons des traitements innovants. Nous accompagnons tant ceux qui sont atteints de maladies rares, que les millions de personnes souffrant d'une maladie chronique.

Sanofi et ses plus de 100.000 collaborateurs dans 100 pays transforment l'innovation scientifique en solutions de santé partout dans le monde.

Sanofi, Empowering Life, donner toute sa force à la vie.

## A propos d'Ablynx

Ablynx est une entreprise biopharmaceutique spécialisée dans le développement de Nanobodies®, agents thérapeutiques développés en propre sur la base de fragments d'anticorps, qui combinent les bénéfiques thérapeutiques des anticorps traditionnels et ceux des petites molécules. La mission d'Ablynx est de créer des médicaments susceptibles d'apporter de véritables améliorations pour la société. A ce jour, Ablynx a un portefeuille de plus de 45 candidats-médicaments, en propre et au travers de collaborations, dans de nombreuses aires thérapeutiques, notamment l'inflammation, l'hématologie, l'immuno-oncologie, l'oncologie ou encore les maladies respiratoires. Ablynx a conclu des accords de collaboration avec de nombreuses entreprises pharmaceutiques parmi lesquelles AbbVie; Boehringer Ingelheim; Eddingpharm; Merck & Co., Inc., Kenilworth, New Jersey (Etats-Unis); Merck KGaA; Novo Nordisk; Sanofi et Taisho Pharmaceuticals. Le siège d'Ablynx est situé à Gand, en Belgique. Pour plus de renseignements, consultez le site : [www.ablynx.com](http://www.ablynx.com).

## Contacts Sanofi

### Relations médias

Laurence Bollack  
Tél.: +33 (0)1 53 77 46 46  
[mr@Sanofi.com](mailto:mr@Sanofi.com)

### Relations investisseurs

George Grofik  
Tél.: +33 (0)1 53 77 45 45  
[ir@Sanofi.com](mailto:ir@Sanofi.com)

## Contacts Ablynx

Dr Edwin Moses  
CEO  
Tél.: +32 (0)9 262 00 07  
Mob.: +32 (0)473 39 50 68  
[edwin.moses@ablynx.com](mailto:edwin.moses@ablynx.com)

Lies Vanneste  
Dirigeant IR  
Tél.: +32 (0)9 262 0137  
Mob.: +32 (0)498 05 35 79  
[lies.vanneste@ablynx.com](mailto:lies.vanneste@ablynx.com)

### **Déclarations prospectives de Sanofi**

*Cette communication contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques et peuvent comprendre des déclarations comprenant des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « sera », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en*

dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les risques associés à la réalisation d'un rapprochement d'entreprises, tels que le risque que l'intégration ne soit pas réussie, qu'elle soit plus difficile, chronophage, ou plus coûteuse qu'attendu, ou que les avantages de l'acquisition ne se réalisent pas, les risques liés aux opportunités futures et aux projets de la société acquise, y compris les incertitudes liés à sa performance financière et les résultats de la société acquise après la finalisation de la transaction, les perturbations induites par l'acquisition proposée rendant plus difficile la conduite des affaires courantes ou la poursuite des relations avec les clients, les employés, les fabricants, les fournisseurs et les groupes de patients et la possibilité que si les avantages anticipés de la transaction ne se réalisent pas dans les délais attendus une fois celle-ci réalisée ou ne sont pas conformes à ceux anticipés par les analystes et les investisseurs le cours de bourse de Sanofi pourrait baisser, ainsi que les autres risques relatifs à l'activité respective de Sanofi, y compris leur capacité à accroître le chiffre d'affaires et les revenus des produits existants et à développer, commercialiser ou mettre sur le marché de nouveaux produits, la concurrence, y compris d'éventuels produits génériques, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement y compris les futures données cliniques et analyses, les obligations réglementaires et la supervision des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, notamment leurs décisions concernant l'approbation ou non, et à quelle date, de la demande d'autorisation de mise sur le marché d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour un produit candidat, ainsi que les décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, les risques associés à la propriété intellectuelle y compris la capacité à protéger la propriété intellectuelle et à défendre les brevets, les contentieux futurs l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, l'instabilité des conditions économiques. Bien que la liste des facteurs présentés ici soit représentative, elle ne peut être considérée comme faisant état de tous les risques potentiels, incertitudes et hypothèses qui pourraient avoir un effet significativement défavorable sur la situation financière ou le résultat opérationnel des deux entreprises. Ces facteurs de risques devraient être lus conjointement avec ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2017 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward Looking Statements » du rapport annuel 2017 sur Form 20-F pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017 de Sanofi. Les déclarations prospectives sont valables à la date des présentes et Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable.